



COMMUNIQUÉ

HARCÈLEMENT & CONTRATS ABUSIFS

UNE DÉCISION INCOMPRÉHENSIBLE

Ondulys devenu VPK a fait du nettoyage dans la direction de son site de Saint-Quentin !
Affaire après affaire, la haute direction n'a eu d'autre possibilité que celle d'ouvrir les yeux sur des licenciements abusifs et des faits de harcèlements avérés.

La direction d'Ondulys de l'époque confrontée à plusieurs situations de harcèlement et de chantage au diplôme ou à l'emploi, fermait les yeux, ne menait aucune enquête, ne sanctionnait personne et ne mettait en place aucune mesure de prévention.

VPK, ex Ondulys, confrontée à plusieurs affaires en justice, a voulu effacer ce passé et cette fois-ci y parvient ! La conjoncture politique de dictact financier lui est évidemment favorable.

Notre camarade, Stéphanie, demandait à être indemnisée à hauteur de 4602,11€ suite à l'enchaînement de ses contrats intérimaires qui auraient dû être requalifiés en contrat de travail CDI.

Notre camarade, Stéphanie, dénonçait des faits de harcèlement, de chantage à l'emploi et l'absence de prévention des faits de harcèlement. Elle demandait 17 000 € de dommages et intérêts pour le préjudice.

Les lois Macron ont cassé nos droits prud'homaux et conforté le patronat dans ses positions en plafonnant les indemnités, en réduisant les sièges à pourvoir au Conseil des Prud'hommes. 149 dossiers prud'homaux ont été traités en 2021 par le Conseil des Prud'hommes. Plus de 200, les années précédentes. La CGT perd 40% de sièges dans l'Aisne. De 34 conseillers prud'homaux, 21 sièges sont attribués à la CGT dans l'Aisne, 7 à Saint-Quentin.

Stéphanie a été déboutée de ses demandes et, pire encore, condamnée à verser 600€ à la SAMSIC et 300€ à Ondulys. Notre camarade fait les frais d'une justice pro-patronale. Le revirement ressenti depuis plusieurs mois se confirme. La justice sociale est en train d'en prendre un sacré coup.

Réclamer 1000€ à une salariée blessée, à une salariée non renouvelée injustement, à une ouvrière. Drôle de victoire pour un groupe comme SAMSIC Emploi Picardie Compiègne qui dégage 172 200 € de bénéfice en 2020 et pour VPK Saint-Quentin qui réalise un chiffre d'affaires de plus de 42 millions d'euros.

Il n'y a vraiment pas de quoi être fier !

Stéphanie travaille en 3x8, Stéphanie travaille tous les samedis, Stéphanie se tue à la tâche. La CGT est en colère. La CGT dénonce ce délibéré injuste. La CGT soutient notre camarade.

La lutte de classes est âpre. La lutte de classes doit être menée. La lutte de classe est la seule solution face au patronat. Cette pseudo victoire du patronat ne fera pas taire la CGT. Nous devons nous organiser pour résister ensemble, dans l'entreprise, face aux mesures actuelles et à celles à venir.

Salariés en difficultés, rejoignez-nous.

La CGT, un outil pour revendiquer, pour exiger et pour gagner !